



Montreuil, le 11 mai 2011

Monsieur le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et des libertés,

Monsieur le directeur de la
Protection Judiciaire de la Jeunesse

13, Place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

LR/AR au Ministre.
objet : préavis de grève.

Monsieur le Garde des Sceaux,

Ce courrier vaut préavis de grève déposé par notre organisation pour tout mouvement pouvant intervenir dans les EPM à compter du lundi 16 mai au jeudi 19 mai inclus, et le lundi 23 mai, il pourra être reconduit par les personnels pour la première semaine. Aucune négociation n'étant ouverte à ce jour, nous renouvelons notre précédent préavis :

Suite à la prise d'otage de Meyzieu, les paroles du Ministres « *vous faites un métier difficile, vous devez le faire savoir* » ne nous suffisent plus. Elles n'ont permis d'ouvrir aucune négociation sérieuse, la tentative d'évasion et la séquestration d'un agent à Marseille montre la dégradation du climat dans tous les EPM. Nous redemandons donc l'ouverture de négociations, et un rendez vous conjoint avec l'UGSP, sur les points suivants :

- Le respect des Règles Pénitentiaires Européennes, et notamment le numerus clausus.
- la remise en place de la formation préalable à la prise de poste – formation partagée DAP/DPJJ.
- La définition du statut des SE-EPM, des missions des personnels et la reconnaissance de la pénibilité et que les organisations syndicales soient associées à la préparation d'un éventuel cahier des charges.
- La redéfinition de nos missions concernant notamment les problèmes liés à la sécurité et à la nécessité de service pour des éducateurs PJJ intervenant dans un établissement pénitentiaire. La nécessité de service est souvent mise en avant pour obliger des éducateurs à revenir « suppléer » les surveillants de l'administration pénitentiaire.
- Des postes adaptés (comme il en existe pour l'AP) pour les personnels ne pouvant plus rentrer en détention pour raison médicale. La possibilité pour les éducatrices enceintes de bénéficier également de ce traitement.
- L'indemnitaire avec une prime spécifique pour les SEEPM au moins équivalente à celle des CEF, puisque la dangerosité et la pénibilité sont des constantes. Elles représentent des facteurs reconnus notamment à la DAP et qu'il est temps de prendre en compte aussi à la PJJ
- La bonification des points au moins égal à celui de l'hébergement. Aujourd'hui les personnels sont alignés sur le milieu ouvert et ne bénéficient d'aucune bonification

Ce préavis vous est adressé par courriel et par courrier LR/AR. Vous en souhaitant bonne réception, nous sommes à votre disposition pour engager des négociations sur les points abordés dans celui-ci. Le secrétariat général de la CGT-PJJ, Madame Nedjma Boutaiba, secrétaire nationale (Meyzieu), M. Ahmed Boukabous secrétaire national (Marseille) M. Wilfried Lafon secrétaire régional et Bertrand Mappas -coordinateur national EPM CGT (Lavaur), Hélène Hénon, secrétaire régionale (Quiévrechain) Gabreil Kestler et Boris Perdreau(Orvault) et François Lavernhe (Porcheville) secrétaires de sections, sont les interlocuteurs désignés pour toute négociation avec l'administration au niveau local et national, pendant la durée du préavis.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments dévoués au service public de la Justice.

CGT PJJ
263 rue de Paris
case 500
93514 Montreuil cedex
01 48 18 87 64 - site internet : www.cgt-pjj.fr

Pour la CGT-PJJ, le secrétaire général, Alain DRU.

CGT-PJJ : 263, rue de Paris - case 500 - 93514 Montreuil cedex - tel : 01.48.18.87.64
courriel : cgt-pjj@yahoo.fr – site : www.cgt-pjj.fr - mobile : 06.33.33.02.50.